

Purseal P 1000

Fiche de données de sécurité | Révision 0 | Source : 19/01/2022 | MSDS EN-69, traduction anglaise de la source turque

Traduction française Merks ; compositions, classifications et valeurs source conservées.

1. Identification

Mélange. Usage : matériau d'étanchéité liquide bicomposant sans solvant. Fournisseur MERKS Yapı Kim. San. ve Tic. A.Ş., Polatlı Organize Sanayi Bölgesi, 202. Cadde, n° 15, Polatlı/Ankara. Tél./fax 0312 626 50 12 ; info@merks.com.tr. UZEM 114 ; urgence +90 312 626 5012.

2. Identification des dangers

Selon le JO n° 28848 du 11/12/2013 : Acute Tox. 4 (inhalation – vapeur) ; Eye Dam./Irrit. 2 ; Skin Corr./Irrit. 2 ; STOT SE 3 (irritation respiratoire) ; Skin Sens. 1 ; Resp. Sens. 1 ; Carc. 2 ; STOT RE 2 (inhalation). Pictogrammes GHS07, GHS08 ; mention Danger. H315 irritation cutanée ; H317 allergie cutanée possible ; H319 irritation oculaire grave (libellé source, code H319 conservé) ; H332 nocif par inhalation ; H334 symptômes allergiques/asthmatiques ou difficultés respiratoires par inhalation ; H335 irritation respiratoire ; H351 cancer suspecté ; H373 lésions possibles des organes (système respiratoire) après expositions répétées/prolongées par inhalation. P280 porter gants/vêtements/lunettes/protection visage ; P284 protection respiratoire si ventilation insuffisante ; P302+P352 laver peau au savon/eau ; P305+P351+P338 rincer les yeux plusieurs minutes, retirer les lentilles si possible et poursuivre. P403+P233 stocker en lieu ventilé, récipient fermé ; P501 éliminer en point de collecte de déchets dangereux/spéciaux. EUH204 contient des isocyanates : voir les informations fabricant. Ingrédient à considérer pour l'étiquetage : diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues. Autres dangers : voir évaluation PBT/vPvB section 12.

3. Composition

3.1 Polymère. Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues : 100 % m/m, CAS 9016-87-9. Mélanges : sans objet. Classes et phrases complètes en section 16.

4. Premiers secours

Retirer immédiatement les vêtements contaminés ; nettoyer avant réutilisation ou éliminer si nécessaire. Inhalation : garder au calme, transporter à l'air frais et consulter. Peau : laver abondamment immédiatement ; consulter si irritation persiste. Yeux : rincer sous eau courante au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes ; consulter un ophtalmologue. Ingestion : rincer immédiatement la bouche, donner 200–300 mL d'eau ; ne pas faire vomir ; consulter. Symptômes : oppression thoracique, toux, difficulté respiratoire, irritation des yeux/de la peau et symptômes allergiques ; apparition possiblement différée. Traitement symptomatique (décontamination/fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu. La source indique aux professionnels de santé un aérosol de corticostéroïdes pour prévenir l'œdème pulmonaire.

5. Lutte contre l'incendie

Moyens adaptés : poudre sèche, CO₂, mousse résistante à l'alcool (AR), eau pulvérisée ; éviter le jet d'eau. Décomposition possible : CO₂, CO, cyanure d'hydrogène, oxydes d'azote et isocyanate. Pompiers : appareil respiratoire autonome et vêtements de protection chimique.

6. Dispersion accidentelle

Porter EPI (section 8), assurer ventilation ; protection respiratoire si exposition aux vapeurs/gaz/aérosols. Ne pas rejeter dans drains, sol ou sous-sol. Grandes quantités : pomper le produit. Résidus : absorber avec sable, sciure ou liant universel ; éliminer conformément à la réglementation. Neutraliser avec solution de carbonate de sodium 5–10 %, détergent 0,2–2 %, eau 90–95 %. Contrôle exposition/EPI et élimination : sections 8 et 13.

Purseal P 1000 - FDS

Sections 7 à 12

7. Manipulation et stockage

Extraction adaptée aux équipements et ventilation complète des zones de stockage/travail ; éviter les aérosols. Produit chauffé : extraire les vapeurs, porter protection respiratoire ; en pulvérisation, porter respirateur. Fermeture étanche : risque d'éclatement par pression ; protéger de l'humidité et éliminer rapidement les contaminations. Former les travailleurs pour réduire/prévenir l'exposition. Les produits issus d'isocyanates peuvent contenir des isocyanates non réagis et autres substances dangereuses, p. ex. amines aromatiques primaires ; nettoyage industriel aux solvants polaires aprotiques (définition IUPAC) susceptible de former une amine aromatique primaire classée dangereuse (>0,1 %) ; voir section 11. Incendie/explosion : aucune mesure spéciale exigée. Éloigner eau, aliments et aliments animaux ; stocker séparément des acides/bases. Récipients compatibles : acier carbone (fer), PEHD, PEBD, fer-blanc, inox 1.4301 (V2) ; emballage papier inadapté. Récipient fermé dans lieu frais/ventilé, à l'abri de l'humidité ; formation de CO₂ et pression possible, avec risque d'éclatement si fermeture étanche. Usage final : suivre section 7 pour les usages de section 1.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètre de contrôle professionnel : diisocyanate de diphenylméthane-4,4', CAS 101-68-8. PNEC/DNEL : obligation d'enregistrement REACH 1907/2006 non applicable aux polymères. Respirateur si émission de vapeurs/aérosols ; filtre combiné EN 141 A-P2. Gants chimiques EN 374 ; protection recommandée indice 6, temps de passage >480 min : butyle 0,7 mm ; nitrile NBR 0,4 mm ; chloroprène CR 0,5 mm. Inadaptés : PVC 0,7 mm ; stratifié PE env. 0,1 mm. Pour nettoyage industriel aux solvants polaires aprotiques : butyle 0,7 mm, NBR 0,4 mm, CR 0,5 mm. Yeux : lunettes à protections latérales EN 166 ; corps : chaussures de sécurité, p. ex. EN 20346. Ne pas respirer vapeurs/aérosols. Pour produits fraîchement fabriqués avec isocyanates : vêtements fermés, protection corporelle et gants résistants. Ne pas manger/boire/fumer/chiquer au travail ; retirer immédiatement vêtements contaminés ; laver mains/visage avant pauses et fin de poste ; nettoyer peau et appliquer crème protectrice après poste.

9. Propriétés physiques et chimiques

Liquide ; brun ; odeur terreuse/moisie. Seuil olfactif et pH : sans objet. Congélation <10 °C ; ébullition 330 °C à 1013 mbar ; point éclair 204 °C ; non inflammable selon point éclair. La classification/étiquetage des limites d'explosion ne s'applique pas aux liquides ; limite inférieure possible 5–15 °C sous point éclair ; limite supérieure sans objet. Température d'inflammation >600 °C. Pression vapeur <0,01 Pa à 25 °C. Densité : 1,24 g/cm³ à 15 °C ; 1,23 à 20 °C ; 1,21 à 50 °C ; densité relative env. 1,22 à 20 °C ; densité vapeur air 8,5 à 20 °C. Dans l'eau : hydrolyse en composés insolubles ; miscibilité : réagit avec l'eau. Log Kow : sans objet ; non oxydant ; décomposition thermique >230 °C ; viscosité dynamique 170–250 mPa·s à 25 °C (DIN 53018) ; non explosif. Autres : paramètres physiques indiqués dans cette section selon nécessité.

10. Stabilité et réactivité

Aucune réaction dangereuse si utilisé/stocké comme indiqué ; pas d'effet corrosif sur métaux ; stable en usage/stockage prescrit. Réagit avec l'eau, libère CO₂ et peut exploser ; réagit avec composés à hydrogène actif. Réactions exothermiques possibles avec alcools, acides, alcalis, amines ; risque de polymérisation. Certains caoutchoucs/plastiques peuvent se fragiliser et perdre leur résistance. Éviter températures <15 °C et humidité. Incompatibles : acides, alcools, amines, eau, alcalis. Aucun produit dangereux de décomposition dans les conditions indiquées.

11. Toxicologie

Quasiment non toxique après exposition orale ou cutanée unique ; toxicité modérée après inhalation à court terme. DL50 orale rat >10 000 mg/kg ; CL50 inhalation rat env. 0,493 mg/L/4 h ; DL50 cutanée lapin >10 000 mg/kg. Irritant yeux/peau. Peut sensibiliser voies respiratoires et après contact cutané. Mutagénicité : résultats positifs sur divers microorganismes/cultures cellulaires non confirmés chez mammifères. Études animales : effet cancérigène possible, pertinence humaine incertaine ; aérosol respirable testé, rat/inhalation, résultat positif. Nettoyage industriel aux solvants polaires aprotiques peut former une amine primaire dangereuse (>0,1 %) ; les amines aromatiques primaires sont potentiellement cancérigènes selon données animales, certaines cancérigènes pour l'humain ; la source recommande les limites, contrôles et EPI décrits. Développement : aucun effet toxique à concentrations non toxiques pour les parents. STOT exposition unique : irritation respiratoire possible. Inhalation répétée de faibles doses peut léser les poumons ; NOEL rat/inhalation sans valeur chiffrée dans la source. Danger aspiration non attendu. Produit non testé ; données issues des ingrédients.

12. Écologie

Très probablement non nocif aigu pour organismes aquatiques. Poissons LC0 (96 h) >1000 mg/L ; invertébrés aquatiques EC0 (24 h) >500 mg/L, daphnies ; plantes aquatiques EC0 (72 h) 1640 mg/L, *Scenedesmus subspicatus*, OCDE 201. Élimination : <10 % DBO (de ThOD) en 28 jours, OCDE 302 C, aérobie, boues activées ; aucune biodégradation observée dans les conditions d'essai. Pas d'accumulation significative dans les organismes. Adsorption à la phase solide du sol non attendue. Aucun composant répondant aux critères PBT/vPvB. Aucune substance de l'annexe I du règlement CE 2037/2000 sur ozone. Aucun halogène organiquement lié adsorbable (AOX). Ne pas rejeter dans les eaux naturelles sans traitement ni dans sol/eau/égouts.

Purseal P 1000 - FDS

Sections 13 à 16

13. Élimination

Incinérer dans une installation adaptée en tenant compte de la législation locale. Déchets isocyanates : contenants secs, ne jamais mélanger à d'autres déchets (risque de réaction et de surpression dangereuse). Code déchet 08 05 01* (déchets d'isocyanates). Emballage contaminé : vider autant que possible ; après nettoyage complet, recyclage possible. Éliminer déchets/emballages en sécurité.

14. Transport

ADR, RID, ADN, voies navigables en citerne/navire vraquier sec, IMDG et IATA/ICAO : non classé comme marchandise dangereuse selon règles transport ; numéro ONU, désignation, classe, groupe d'emballage, dangers environnementaux et précautions utilisateur : sans objet. IMDG/IATA précautions spéciales : inconnues dans la source. Transport en vrac MARPOL annexe II / code IBC : règle IBC ; expédition approuvée 1 ; nom polluant « Polyméthylène polyphényl isocyanate » ; catégorie pollution Y ; type navire 2.

15. Réglementation

Pour fabrication de biens de consommation (contact alimentaire, jouets, objets en contact cutané ou dispositifs médicaux), respecter les réglementations nationales/internationales ; en absence de règles spécifiques, les produits doivent être conformes à la législation UE. La source recommande de contacter les services Ventes et Sécurité produit. Autres règles : voir cette sous-section de la source.

16. Autres informations

Classes : Acute Tox. toxicité aiguë ; Eye Dam./Irrit. lésions/irritation oculaires ; Skin Corr./Irrit. corrosion/irritation cutanée ; STOT SE toxicité spécifique organes cibles, exposition unique ; Skin Sens. sensibilisation cutanée ; Resp. Sens. sensibilisation respiratoire ; Carc. cancérogénicité ; STOT RE toxicité spécifique organes cibles, exposition répétée. Les informations reflètent les connaissances/expérience actuelles et décrivent la sécurité ; elles ne sont ni certificat d'analyse ni fiche technique/spécification. Aucune propriété ou aptitude à un usage particulier ne peut en être déduite. Le destinataire doit respecter droits de propriété, lois et règlements en vigueur.